

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 4 novembre 2024 à 19h30, à la salle du conseil de l'édifice municipal.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Caroline Audet – conseillère au siège 2
M. Stécy Potvin – conseiller au siège 3
M. Ghislain Bouchard – conseiller au siège 4
M. Alexandre Germain – conseiller au siège 5
M. Raynald Pearson – conseiller au siège 6

Est absent le membre du conseil suivant :

M. Jean-Philippe Villeneuve – conseiller au siège 1

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Gérald Savard, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet
Appuyée par M. Raynald Pearson

24-11-165 **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en gardant le sujet divers ouvert.

D'AJOUTER le point 13.1 Demandes de dons et commandites diverses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

4. Correspondance

- 4.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – proportion médiane et facteur comparatif
- 4.2 Ministère de l'Environnement – résumé de l'orientation relative au contrôle des insectes piqueurs à l'aide du Bti
- 4.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – disponibilité de bureaux de projets concernant les inondations

5. Finances

- 5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 5.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2024

6. Direction générale et ressources humaines

- 6.1 Nomination des substituts du maire
- 6.2 Nomination d'un représentant – Transports adaptés Saguenay-Nord
- 6.3 Nomination d'un représentant – Bibliothèque municipale de Bégin
- 6.4 Nomination d'un représentant et d'un substitut – Comité consultatif d'urbanisme

- 6.5 Autorisation d'aller en appel de candidature – Inspecteur municipal et en environnement
- 6.6 Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (directive particulière)
- 6.7 Acceptation d'une soumission - assurances 2025

7. Travaux publics et hygiène du milieu

- 7.1 Autorisation de signature – entente intermunicipale d'entraide – eaux potable et usées
- 7.2 Autorisation de déneigement d'une partie du chemin du Lac-à-l'Ours par les usagers pour permettre le stationnement
- 7.3 Programmation TECQ 2024-2028

8. Urbanisme et environnement

9. Loisirs, culture et parcs

10. Sécurité publique

11. Règlements

- 11.1 Avis de motion du projet de règlement 24-393 concernant la régie interne et normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité des séances du conseil de la municipalité de Bégin.
- 11.2 Dépôt et présentation du projet de règlement 24-393
- 11.3 Avis de motion du projet de règlement 24-394 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Bégin
- 11.4 Dépôt et présentation du projet de règlement 24-394

12. Points d'information des conseillers

13. Divers

- 13.1 Demandes de dons et commandites diverses

14. Période de questions

15. Levée de la séance ordinaire.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu dépôt du procès-verbal du 7 octobre 2024 par la directrice générale et greffière-trésorière dans les délais fixés par la loi, celle-ci est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin

Appuyé par M. Alexandre Germain

24-11-166

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024 tel que rédigé et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Reçue le 11 octobre 2024 par courriel de la direction générale de la fiscalité et de la transition climatique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une lettre confirmant la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2025.

4.2 Reçue le 15 octobre 2024 par courrier du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, un résumé de l'orientation relative au contrôle des insectes piqueurs à l'aide du *Bacillus thuringiensis* variété israelensis (Bti) au regard de la conservation des espèces fauniques et leurs habitats.

4.3 Reçue par 4 novembre 2024 par courriel du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une lettre réitérant la disponibilité du

Bureau de projets de la rivière Saguenay pour un accompagnement dans nos démarches visant à identifier les solutions le plus porteuses pour accroître la résilience de notre communauté.

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

ATTENDU QUE le comité des finances a pris connaissance de la liste des comptes à payer, des comptes payés et du salaire des employés pour le mois d'octobre 2024, et s'en déclare satisfait ;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et d'autoriser le paiement des montants suivants :

Liste des comptes à payer	108 636.85 \$
Comptes déjà payés	22 982.94 \$
Salaire des employés	18 613.22 \$

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet
Appuyée par M. Ghislain Bouchard

24-11-167

D'ACCEPTER la liste compte à payer, la liste des comptes déjà payés ainsi que le salaire des employés pour un total de 150 233.01 \$;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer lesdits comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Bégin dispose des crédits suffisants pour les dépenses précitées.


Mireille Bergeron, directrice générale

5.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2024

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024, ce document fait état également une estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2024.

6. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Nomination des substituts du maire

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain
Appuyé par M. Raynald Pearson

24-11-168

QUE les membres du conseil municipal suivants soient nommés à titre de substituts du maire lorsque celui-ci est absent ou encore lorsqu'il se voit dans l'impossibilité d'assumer ses responsabilités.

NOMS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. Jean-Philippe Villeneuve
Mme Caroline Audet

PÉRIODES VISÉES

Novembre et Décembre 2024
Janvier et Février 2025

M. Stécy Potvin
M. Ghislain Bouchard
M. Alexandre Germain
M. Raynald Pearson

Mars et Avril 2025
Mai et Juin 2025
Juillet et Août 2025
Septembre et Octobre 2025

QUE les susdites personnes soient désignées comme substituts du maire à la municipalité régionale du Comté du Fjord-du-Saguenay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Nomination d'un représentant – Transports adaptés Saguenay-Nord

ATTENDU QUE la municipalité a conclu en février 1990 une entente avec la Corporation du Transports adaptés Saguenay Nord, relativement à l'exploitation d'un service spécial de transport pour personnes en situation d'handicap ;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la municipalité de Bégin au sein de cet organisme ;

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin
Appuyé par Mme Caroline Audet

24-11-169 **QUE** le conseil municipal désigne M. Ghislain Bouchard à titre de représentant de la municipalité de Bégin au sein de la Corporation du Transports adaptés Saguenay Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Nomination d'un représentant – Bibliothèque municipale de Bégin

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet
Appuyée par M. Raynald Pearson

24-11-170 **QUE** le conseil municipal désigne M. Stécy Potvin à titre de représentant de la municipalité de Bégin au sein de la bibliothèque municipale et du Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Nomination d'un représentant et d'un substitut – Comité consultatif d'urbanisme

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet
Appuyée par M. Raynald Pearson

24-11-171 **QUE** le conseil municipal désigne M. Alexandre Germain à titre de représentant de la municipalité de Bégin au sein du comité consultatif d'urbanisme de Bégin.

QUE M. Stécy Potvin soit nommé à titre de représentant substitut de la municipalité de Bégin au sein du comité consultatif d'urbanisme de Bégin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Autorisation d’aller en appel de candidature – Inspecteur municipal et en environnement

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin
Appuyé par Mme Caroline Audet

24-11-172 **QUE** la directrice générale soit autorisée à procéder à un appel de candidature au poste d’inspecteur municipal et en environnement pour un temps plein 32 h par semaine.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.6 Adoption de la directive relative à l’utilisation d’une autre langue que la langue officielle (directive particulière)

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Charte édicte un devoir d’exemplarité pour l’Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu’ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l’État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s’applique aux organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l’article 29.15 de la Charte, un organisme de l’Administration auquel s’applique la Politique linguistique de l’État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d’application et la réviser au moins tous les cinq ans ;

CONSIDÉRANT l’obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain
Appuyé par M. Stécy Potvin

24-11-173 **D’INFORMER** le ministère de la Langue française que la Municipalité de Bégin utilise exclusivement le français dans toutes ses communications.

QUE la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l’article 29.15 de la *Charte de la langue française*.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la municipalité de Bégin et envoyée par courriel à tous les employés de l’organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.7 Acceptation d’une soumission - assurances 2025

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le prix pour le renouvellement de ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE l'offre de la Mutuelle est faite pour un prix de 47 672 \$ plus la taxe applicable;

ATTENDU QUE la municipalité désire adhérer à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec a été légalement constituée le 17 novembre 2003 à titre de compagnie de dommages et qu'elle détient les permis émis par les autorités compétentes ;

ATTENDU l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires ;

ATTENDU QUE la Municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre ;

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet

Appuyée par M. Raynald Pearson

24-11-174 **D'ACCEPTER** l'offre de la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant les assurances générales de la municipalité pour l'année 2025 ;

Il est entendu et convenu que ladite firme devra respecter toutes les conditions de ladite offre, dont le prix est établi à 47 672 \$ plus la taxe applicable ;

QUE la Municipalité demeure membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle ;

QUE la Municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2013, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE la Municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle ;

QUE la Municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 20 octobre 2023 ;

QUE le maire M. Gérald Savard et la directrice générale Mme Mireille Bergeron, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Autorisation de signature – entente intermunicipale d'entraide – eaux potable et usées

ATTENDU QUE le Règlement sur la qualité de l'eau potable et le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées émettent des obligations à l'égard des municipalités ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin souhaite s'entendre afin d'établir une méthode d'entraide mutuelle avec les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay de manière à pouvoir s'assister en cas de départs ou d'absences de ressources en gestion des eaux dans l'une ou l'autre des municipalités ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin désire se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1) pour ainsi conclure une *Entente intermunicipale d'entraide en traitement de l'eau potable et des eaux usées* ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain
Appuyé par Mme Caroline Audet

24-11-175 **QUE** le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ladite entente d'entraide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Autorisation de déneigement d'une partie du chemin du lac à l'ours par les usagers pour s'y stationner

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de la conseillère Caroline Audet de la part des résidents de la Zec la Boiteuse à l'effet qu'ils puissent faire déneiger à leur frais une partie du chemin du lac à l'Ours après le km 6 afin d'y faire un stationnement pour les usagers ;

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet
Appuyée par M. Stécy Potvin

24-11-176 **QUE** le conseil municipal autorise le déneigement d'une partie du chemin du Lac-à-l'Ours après le km 6 afin que celui-ci soit utilisé pour du stationnement.

QUE les coûts et le paiement reliés audit déneigement soit au frais et pris en charge par les usagers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Programmation TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin
Appuyé par M. Alexandre Germain

24-11-177 **QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Déneigement conteneurs recyclage et déchets – entente villa des Onze

ATTENDU QUE la municipalité a l'habitude de conclure une entente avec l'association de la Villa des Onze afin qu'elle puisse déneiger l'accès au conteneur à déchets situé à proximité du chemin de la Villa des Onze pour les villégiateurs du secteur avoisinant durant l'hiver ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain
Appuyé par M. Raynald Pearson

24-11-178 **DE** renouveler l'entente avec l'Association de la Villa des Onze au montant de 480 \$ concernant le déneigement pour donner accès à un conteneur à déchets situé au début de chemin de la Villa des Onze jusqu'à ce que l'une ou l'autre partie y mette fin par écrit.

D'autoriser le Maire et la Directrice générale à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9 LOISIRS, CULTURE ET PARCS

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 RÈGLEMENTS

11.1 Avis de motion du projet de règlement 24-393 concernant la régie interne et normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité des séances du conseil de la municipalité de Bégin

Conformément aux dispositions du code municipal, Mme Caroline Audet donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 24-393 ayant pour objet la régie interne et normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité des séances du conseil de la municipalité de Bégin.

11.2 Dépôt et présentation du projet de règlement 24-393

Conformément aux dispositions de la Loi, M. le Maire, Gérald Savard présente le projet de règlement numéro 24-393, ayant pour objet la régie interne et normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité des séances du conseil de la municipalité de Bégin.

Par la suite, il laisse le soin aux intéressés de s'exprimer sur ce projet de règlement.

11.3 Avis de motion du projet de règlement 24-394 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Bégin

Conformément aux dispositions du code municipal, M. Stécy Potvin donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 24-394 ayant pour objet la gestion contractuelle de la municipalité de Bégin.

11.4 Dépôt et présentation du projet de règlement 24-394

Conformément aux dispositions de la Loi, M. le Maire, Gérald Savard demande à la directrice générale et greffière trésorière de présenter le projet de règlement numéro 24-394, ayant pour objet la gestion contractuelle de la municipalité de Bégin.

Par la suite, il laisse le soin aux intéressés de s'exprimer sur ce projet de règlement.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Madame la conseillère et messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois d'octobre 2024.

13 DIVERS

13.1 Demandes de dons et commandites diverses

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin
Appuyé par Mme Caroline Audet

24-11-179 **D'AUTORISER** et de verser les montants de dons et commandites pour les organismes suivants :

- Club des petits déjeuners de Bégin : 400 \$
- Centre du Mieux Vivre (activité de Noël) : 200 \$
- Fabrique de Bégin (déneigement) : 1 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h. Deux (2) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 09.

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-11-180 Il est proposé par monsieur le conseiller Alexandre Germain et résolu que la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gérard Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Gérard Savard
Maire



Mme Mireille Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière